



Communiqué

le 11/12/2014

Droit de vote des DOM **Le SNSPP-PATS-FO exige une nouvelle élection !**

Lors des élections aux commissions administratives paritaires (CAP) des catégories A et B, les citoyens ultramarins n'ont pas reçu leur matériel de vote à temps. Les électeurs des départements d'Outre-Mer (DOM) ont été évincés du scrutin !

Inexcusable, inacceptable, intolérable !

Le SNSPP-PATS-FO ne peut tolérer que le droit élémentaire de nos concitoyens soit ainsi bafoué. Le SNSPP-PATS-FO a écrit au Président du Bureau de vote pour que ces élections entachées de rupture d'égalité, soient annulées.

Les électeurs des DOM doivent pouvoir exercer leur droit de vote !
Le SNSPP-PATS-FO exige l'organisation de nouvelles élections pour que les citoyens ultramarins puissent joindre leur bulletin à ceux des métropolitains.

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

www.fo-sdis.org

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05 56 83 08 18

34 avenue Nelly Deganne

33120 Arcachon